



Procès-verbal

**Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Guillaume,
le lundi, 14 septembre 2026 à 19 h 00 sous la présidence de M.
Alain Laprade, Maire.**

14 SEPTEMBRE 2026 À 19h00

Les conseillers suivants sont présents :

Siège #1 Dominique Laforce
Siège #2 Christian Lemay
Siège #4 Mathieu Labrecque
Siège #5 Dominic Doyon
Siège #6 Guylaine Lacharité

Absente Marylène Charest siège #3

Formant quorum pour la séance du conseil.

Mme Anny Boisjoli, directrice générale et greffière-trésorière, agira à titre de greffière pour la séance.

A. OUVERTURE.

Le quorum étant constaté, la séance est ouverte à 19 h 15 par le maire.

B. PRÉLIMINAIRES.

01. Adoption de l'ordre du jour, sans lecture.

237-09-2026

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour soumis pour la présente séance;

Il est proposé par Christian Lemay, appuyé par Guylaine Lacharité, et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

A. OUVERTURE.

Quorum.

B. PRÉLIMINAIRES.

01. Adoption de l'ordre du jour, sans lecture.

02. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 août 2026, sans lecture.

03. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 août 2026, sans lecture.

C. CORRESPONDANCE.

04. Dépôt du rapport d'enfouissement de St-Guillaume pour le mois d'août 2026;

D. RAPPORT DES COMITÉS.

E. PRÉSENTATION DES COMPTES.

05. Adoption des comptes, des incompressibles et des salaires d'août.

F. AVIS DE MOTION, PROJETS DE RÈGLEMENT ET ADOPTION DES RÈGLEMENTS.

06. Adoption du règlement numéro 293-2026 relatif au Plan d'aménagement d'ensemble (PAE) de la zone Hb-17 et C-6.

G. DIVERS.

Administration

- 07.** Offre de services professionnels – Therrien, Couture, Jolicoeur s.e.n.c.r.l. pour l’année 2027.
- 08.** Dépôt du rapport financier budgétaire au 31 août 2026.
- 09.** Abrogation de la résolution 034-02-2023 relative aux baux de location de plusieurs lots appartenant à la Municipalité de Saint-Guillaume.
- 10.** Mandat à Me Mylène Ouellet relativement au dossier de baux de location de plusieurs lots appartenant à la Municipalité de Saint-Guillaume.
- 11.** Autorisation d’aller en Appels de propositions pour les lots 5 251 253, 5 251 581, 5251 582 et 5 251 251.
- 12.** Assujettissement à un droit de préemption pour le lot 5 251 244.
- 13.** Autorisation de signer une offre d’achat pour le lot 5 251 242.
- 14.** PRACIM – Autorisation de déposer une demande au programme d’amélioration et de construction d’infrastructures municipales pour la réfection des bureaux municipaux et de la salle communautaire.

Voirie

- 15.** Autorisation de paiement - Vallières asphalte inc. pour rapiéçage à la suite des travaux de la rue Principale.

Incendie et sécurité civile

- 16.** Hélie Camions incendie inc. – autorisation de paiement du nouveau camion de support aux opérations.
- 17.** 1200 degrés – autorisation de paiement de l’achat de cisaille, écarteur et vérin télescopique pour le service incendie de Saint-Guillaume.
- 18.** Service incendie Saint-Guillaume – proclamation de deux pompiers comme lieutenant.

Hygiène du milieu

- 19.** Chemin pour puits d’essais – Autorisation d’effectuer les travaux.
- 20.** Entente intermunicipale relative à la récupération, le traitement, la disposition et la valorisation des boues des fosses septiques de résidences isolées et au traitement du lixiviat.
- 21.** Pelletier et Picard Inc – mandat pour nouveau système de communication entre la tour du château d’eau et de l’usine de filtration.
- 22.** Municipalité de Saint-Germain – autorisation de paiement pour la formation de bornes d’incendie (Stelem).
- 23.** Agrilait s.e.c.- demande d’augmenter les rejets pour une courte période.

Aménagement, urbanisme et zonage

- 24.** Modification de l’entente pour le service d’inspection avec la MRC Drummond.
- 25.** Demande de nettoyage de cours d’eau – Décharge des 20.
- 26.** Dubord Auger Arpenteurs – Lotissement pour le lot 5 251 242.
- 27.** Immovex – Évaluation des lots 5 251 242 et 5 251 243.
- 28.** Services d’inspection de la MRC Drummond – autorisation de transmettre un dossier le lot 5 251 109 contrevenant au règlement sur l’entretien des bâtiments à la Cour supérieure.

Culture et Loisirs

- 29.** Entente entre la Municipalité de Saint-Guillaume et le Centre Récréatif Saint-Guillaume.

H. VARIA.

I. PÉRIODE DES QUESTIONS.

J. CLÔTURE DE LA SÉANCE.

Adopté.

238-09-2026

02. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 août 2026, sans lecture.

La greffière présente le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 août 2026;

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a reçu copie du procès-verbal;

CONSIDÉRANT QUE les délibérations inscrites à ce procès-verbal reflètent fidèlement les décisions du Conseil ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guylaine Lacharité, appuyé par Mathieu Labrecque, et résolu à l’unanimité des membres du conseil présents:

D'ADOPTER sans lecture le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 août 2026 tel que présenté par la greffière.

Adopté.

239-09-2026 03. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 août 2026, sans lecture.

La greffière présente le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 août 2026;

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a reçu copie du procès-verbal;

CONSIDÉRANT QUE les délibérations inscrites à ce procès-verbal reflètent fidèlement les décisions du Conseil ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Dominique Laforce, appuyé par Guylaine Lacharité, et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents:

D'ADOPTER sans lecture le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 août 2026 tel que présenté par la greffière.

Adopté.

C. CORRESPONDANCE.

04. Dépôt du rapport d'enfouissement de St-Guillaume pour le mois d'août 2026.

Le dépôt est fait aux membres du conseil, qui en prennent acte.

D. RAPPORT DES COMITÉS.

Les membres du conseil font rapport des différents comités, le cas échéant.

E. PRÉSENTATION DES COMPTES.

240-09-2026 05. Adoption des comptes, des incompressibles et des salaires d'août.

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses de la greffière-trésorière et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre de la séance ordinaire du 10 août 2026 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend en compte la liste des comptes à payer faite conformément aux engagements de crédits pris en vertu de la résolution portant le numéro 039-02-2026 et aux dépenses autorisées en vertu de la délégation de la directrice générale et greffière-trésorière ;

Il est proposé par Christian Lemay, appuyé par Mathieu Labrecque et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'approuver le paiement des comptes tels que présentés :

Comptes à payer : 212 894.47 \$

Incompressibles : 73 505.22 \$

Salaires d'août : 35 960.94 \$

Total : 322 360.63 \$

Adopté.

F. AVIS DE MOTION, PROJETS DE RÈGLEMENT ET ADOPTION DES RÈGLEMENTS.

241-09-2026 06. Adoption du règlement numéro 293-2026 relatif au Plan d'aménagement d'ensemble (PAE) de la zone Hb-17 et C-6.

CONSIDÉRANT qu'un règlement relatif au Plan d'aménagement d'ensemble (PAE) de la zone Hb-17 et C-6 est soumis pour adoption;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion du présent règlement a été dûment donné par Mathieu Labrecque lors de la séance extraordinaire du 17 août 2026;

CONSIDÉRANT QUE le présent règlement a été adopté lors de la séance du 17 août 2026;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée publique de consultation sera tenue le 14 septembre 2026;

Il est proposé par Guylaine Lacharité, appuyé par Christian Lemay, et résolu unanimement d'adopter le règlement numéro 293-2026 relatif au Plan d'aménagement d'ensemble (PAE) de la zone Hb-17 et C-6.

Adopté.

G. DIVERS.

Administration

242-09-2026 07. Offre de services professionnels – Therrien, Couture, Jolicoeur s.e.n.c.r.l. pour l'année 2027.

CONSIDÉRANT qu'une offre de services professionnels a été présentée par Therrien, Couture, Joli-Coeur s.e.n.c.r.l. pour l'année 2027;

CONSIDÉRANT que l'offre de services répond bien aux besoins de la Municipalité de Saint-Guillaume;

Il est proposé par Dominic Doyon , appuyé par Dominique Laforce, et résolu unanimement d'accepter l'offre de services professionnels de Therrien, Couture, Jolicoeur s.e.n.c.r.l. pour l'année 2027, selon les conditions présentées.

Adopté.

08. Dépôt du rapport financier budgétaire au 31 août 2026.

Le rapport financier budgétaire au 31 août 2026 est déposé aux membres du conseil, qui en prennent acte.

243-09-2026 09. Abrogation de la résolution 034-02-2023 relative aux baux de location de plusieurs lots appartenant à la Municipalité de Saint-Guillaume.

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'abroger la résolution numéro 034-02-2023 relative aux baux de location de plusieurs lots appartenant à la Municipalité de Saint-Guillaume;

Il est proposé par Dominique Laforce, appuyé par Guylaine Lacharité, et résolu unanimement d'abroger la résolution numéro 034-02-2023 relative aux baux de location de plusieurs lots appartenant à la Municipalité de Saint-Guillaume.

Adopté.

244-09-2026 10. Mandat à Me Mylène Ouellet relativement au dossier de baux de location de plusieurs lots appartenant à la Municipalité de Saint-Guillaume.

CONSIDÉRANT que la Municipalité souhaite obtenir un accompagnement juridique relativement au dossier des baux de location de plusieurs lots lui appartenant;

Il est proposé par Dominique Laforce , appuyé par Dominic Doyon, et résolu unanimement de mandater Me Mylène Ouellet afin d'accompagner la Municipalité de Saint-Guillaume dans le dossier relatif aux baux de location de plusieurs lots lui appartenant.

Adopté.

245-09-2026 11. Autorisation d'aller en Appel de propositions pour les lots 5 251 253, 5 251 581, 5 251 582 et 5 251 251.

CONSIDÉRANT que la Municipalité souhaite procéder par appel de propositions pour la vente relativement aux lots 5 251 253, 5 251 581, 5 251 582 et 5 251 251;

CONSIDÉRANT que l'Appel de proposition sera publié sur le Système électronique d'Appel d'Offres (SEAO);

CONSIDÉRANT que l'Appel de proposition sera aussi publié dans les médias locaux;

Il est proposé par Christian Lemay , appuyé par Mathieu Labrecque , et résolu unanimement d'autoriser la Municipalité à procéder à un appel de propositions relativement aux lots 5 251 253, 5 251 581, 5 251 582 et 5 251 251.

QUE la directrice soit autorisée à publier l'Appel de projets.

QUE la date butoir soit le 28 octobre 2026.

Adopté.

246-09-2026 12. Assujettissement à un droit de préemption pour le lot 5 251 244.

CONSIDÉRANT les pouvoirs de la Municipalité de Saint-Guillaume en vertu du *Règlement numéro 269-2024 déterminant le territoire assujetti au droit de préemption ainsi que les fins municipales auxquelles les immeubles peuvent être acquis* (ci-après le « Règlement numéro 269-2024 »), lequel détermine le territoire sur lequel le droit de préemption peut être exercé et les fins municipales auxquelles des immeubles peuvent être ainsi acquis;

CONSIDÉRANT que pour exercer le droit de préemption, un avis d'assujettissement doit être inscrit au Registre foncier du Québec;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la municipalité d'assujettir au droit de préemption certains immeubles pour les fins municipales suivantes :

- Infrastructure publique et service d'utilité publique;
- Voie publique et développement domiciliaire.

POUR TOUTES CES RAISONS, IL EST PROPOSÉ PAR Christian Lemay, APPUYÉ PAR Guylaine Lacharité ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Guillaume autorise la publication au Registre foncier du Québec d'un avis d'assujettissement sur le lot décrit ci-après situé sur son territoire :

Immeuble visé : lot numéro 5 251 244 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Nicolet (Nicolet 2);

Adresse : situé au 191, rue Principale

Propriétaire : 9122-2224 Québec inc. (5460 route 139, Drummondville, Qc, J2A 4E7)

Fins municipales visées : Infrastructure publique et service d'utilité publique, voie publique et développement domiciliaire.

QU'UN avis d'assujettissement au droit de préemption soit notifié aux propriétaires dudit immeuble;

QU'UN avis d'assujettissement au droit de préemption soit publié au Registre foncier du Québec à l'égard de l'immeuble mentionné à la présente résolution;
Adopté.

247-09-2026

13. Autorisation de signer une offre d'achat pour le lot 5 251 242.

CONSIDÉRANT que la Municipalité souhaite autoriser la signature d'une offre d'achat relativement au lot 5 251 242;

CONSIDÉRANT que l'offre pour la partie arrière du lot 5 251 242 est autorisée à 40 000\$;

CONSIDÉRANT qu'un évaluateur agréé a été mandaté afin d'évaluer ledit terrain et que si le montant de l'évaluation est plus élevé, la Municipalité de Saint-Guillaume s'engage à payer le montant excédent selon l'évaluation ou de retirer son offre sous toutes réserves de la différence;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mathieu Labrecque, appuyé par Guylaine Lacharité, et résolu unanimement d'autoriser la signature d'une offre d'achat relativement au lot 5 251 242, selon les modalités à être convenues.

Adopté.

248-09-2026

14. PRACIM – Autorisation de déposer une demande au programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales pour la réfection des bureaux municipaux et de la salle communautaire.

CONSIDÉRANT que la Municipalité souhaite déposer une demande d'aide financière au PRACIM pour la réfection des bureaux municipaux et de la salle communautaire;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a pris connaissance de modalités de la subvention;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Dominique Laforce, appuyé par Dominic Doyon , et résolu unanimement d'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière au PRACIM pour la réfection des bureaux municipaux et de la salle communautaire.

Adopté.

Voirie

249-09-2026

15. Autorisation de paiement – Vallières asphalte inc. pour rapiéçage à la suite des travaux de la rue Principale.

CONSIDÉRANT que des travaux de rapiéçage ont été réalisés à la suite des travaux sur la rue Principale;

CONSIDÉRANT que deux soumissions ont été demandées soit :

Smith asphalte Inc. au montant de 7000\$ plus taxes;

Vallières asphalte Inc. au montant de 2000 \$ plus taxes;

Il est proposé par Mathieu Labrecque , appuyé par Dominic Doyon , et résolu unanimement d'autoriser le paiement de 2000 \$ plus taxes à Vallières asphalte Inc. pour les travaux de rapiéçage réalisés à la suite des travaux de la rue Principale, selon la facture présentée.

Adopté.

Incendie et sécurité civile

250-09-2026

16. Hélie Camions incendie inc. – Autorisation de paiement du nouveau camion de support aux opérations.

CONSIDÉRANT que la Municipalité a procédé à l'acquisition d'un nouveau camion de support aux opérations pour le service incendie;

CONSIDÉRANT la facture numéro 001410 au montant de 382 500 \$ plus taxes applicables;

CONSIDÉRANT que le camion a été financé par le biais du règlement d'emprunt numéro 284-2026 ;

Il est proposé par Dominique Laforce, appuyé par Guylaine Lacharité, et résolu unanimement d'autoriser le paiement à Hélie Camions incendie Inc. relativement au nouveau camion de support aux opérations, selon la facture présentée.

Adopté.

251-09-2026

17. 1200 degrés – Autorisation de paiement de l'achat de cisaille, écarteur et vérin télescopique pour le service incendie de Saint-Guillaume.

CONSIDÉRANT que le service incendie de Saint-Guillaume a procédé à l'acquisition d'équipements spécialisés, soit une cisaille, un écarteur et un vérin télescopique;

CONSIDÉRANT la facture numéro FC20025012 au montant de 76 697.77 \$ plus taxes applicables;

CONSIDÉRANT que le camion a été financé par le biais du règlement d'emprunt numéro 284-2026 ;

Il est proposé par Mathieu Labrecque, appuyé par Dominic Doyon, et résolu unanimement d'autoriser le paiement à 1200 degrés relativement à l'achat d'une cisaille, d'un écarteur et d'un vérin télescopique pour le service incendie de Saint-Guillaume, selon la facture présentée.

Adopté.

252-09-2026 18. Service incendie Saint-Guillaume – Proclamation de deux pompiers comme lieutenants.

CONSIDÉRANT les recommandations présentées relativement à la nomination de deux pompiers du service incendie de Saint-Guillaume au titre de lieutenant;

CONSIDÉRANT que suite à la formation Officier non urbain, ces deux pompiers sont maintenant nommés Lieutenant d'office;

Il est proposé par Dominique Laforce , appuyé par Christian Lemay, et résolu unanimement de proclamer deux pompiers soit, Étienne Arpin et Thomas Brouillard, du service incendie de Saint-Guillaume au titre de lieutenant, selon les recommandations présentées.

Adopté.

Hygiène du milieu

253-09-2026 19. Chemin pour puits d'essais – Autorisation d'effectuer les travaux.

CONSIDÉRANT que des travaux sont requis afin d'aménager un chemin donnant accès aux puits d'essais;

CONSIDÉRANT qu'une entente sera signée entre les propriétaires concernés;

CONSIDÉRANT que deux soumissions ont été demandées avec un montant forfaitaire et à l'heure:

Transport Daniel Plamondon : travaux estimés à 50 515 \$ plus taxes

Excavation Sylvain Plante : travaux estimés à 39 220 \$ plus taxes

Il est proposé par Guylaine Lacharité, appuyé par Dominic Doyon., et résolu unanimement d'autoriser la réalisation des travaux requis pour l'aménagement du chemin donnant accès aux puits d'essais, selon les besoins établis et les conditions présentées.

QUE les travaux soient exécutés par Excavation Plante Inc., soumissionnaire le plus bas conforme.

Adopté.

254-09-2026

20. Entente intermunicipale relative à la récupération, le traitement, la disposition et la valorisation des boues des fosses septiques de résidences isolées et au traitement du lixiviat.

CONSIDÉRANT l'entente intermunicipale proposée relativement à la récupération, au traitement, à la disposition et à la valorisation des boues des fosses septiques de résidences isolées ainsi qu'au traitement du lixiviat;

ATTENDU QUE les municipalités ont l'obligation de procéder à la gestion des boues des fosses septiques des résidences isolées situées sur leur territoire, suite à la collecte et au transport de ses boues;

ATTENDU QUE les municipalités ont mandaté la MRC de Drummond pour procéder à un appel d'offres en commun pour obtenir le service de collecte et transport des boues des fosses septiques des résidences isolées situées sur leur territoire pour la période 2027 à 2030 avec 2 années d'option, soit 2031-2032.

ATTENDU QUE Saint-Cyrille est propriétaire et gère un centre de valorisation des eaux usées contenant, entre autres, un équipement de traitement et de déshydratation des boues de fosses septiques et de traitement du lixiviat;

ATTENDU QUE les municipalités ont convenu que les boues collectées sur leur territoire seraient acheminées aux installations de traitement appartenant à la municipalité de St-Cyrille-de-Wendover;

Il est proposé par Mathieu Labrecque, appuyé par Dominic Doyon, et résolu unanimement d'autoriser la conclusion de l'entente intermunicipale relative à la récupération, au traitement, à la disposition et à la valorisation des boues des fosses septiques de résidences isolées ainsi qu'au traitement du lixiviat, selon les modalités présentées.

Adopté.

255-09-2026

21. Pelletier et Picard inc – contrat pour nouveau système de communication entre la tour du château d'eau et de l'usine de filtration.

CONSIDÉRANT la nécessité de mettre en place un nouveau système de communication entre la tour du château d'eau et l'usine de filtration;

CONSIDÉRANT que trois soumissions ont été demandées;

CONSIDÉRANT que l'automate n'est pas défectueux, mais devra être remplacé prochainement;

CONSIDÉRANT la soumission de PPI Inc. afin d'installer un système de communication entre le château d'eau et de l'usine de filtration;

Il est proposé par Guylaine Lacharité, appuyé par Dominique Laforce, et résolu unanimement d'octroyer à Pelletier et Picard inc. le contrat relatif au nouveau système de communication entre la tour du château d'eau et l'usine de filtration, selon les conditions présentées.

QUE des soumissions soient recueillies afin d'établir un montant budgétaire pour un remplacement d'automate futur.

Adopté.

256-09-2026 22. Municipalité de Saint-Germain – autorisation de paiement pour la formation de bornes d’incendie (Stelem).

CONSIDÉRANT que la formation portant sur la restauration des bornes d’incendie offerte par Stelem a été donnée aux deux inspecteurs des travaux publics en collaboration avec la Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham;

CONSIDÉRANT que la facture pour la Municipalité de Saint-Germain représente un montant de 5367.30 \$ et que la part de la Municipalité de Saint-Guillaume est de 1437.19 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Dominique Laforce, appuyé par Dominic Doyon, et résolu unanimement d’autoriser le paiement à la Municipalité de Saint-Germain relativement à la formation portant sur les bornes d’incendie offerte par Stelem, selon la facture présentée.

Adopté.

257-09-2026 23. Agrilait s.e.c.- demande d’augmenter les rejets pour une courte période.

CONSIDÉRANT la demande d’Agrilait s.e.c. visant à augmenter ses rejets dans nos étangs pour une courte période;

Considérant que jusqu’au 30 septembre 2025, Agrilait pouvait rejeter 400 m.cu. / jour et un maximum de 2 000 m.cu. / semaine (6 jours);

Considérant qu’au 1er avril 2027, Agrilait pourra rejeter 350 m.cu. /jour et un maximum de 1960 .m.cu. / sem. (6 jours);

Considérant que dans l’entente initiale, Agrilait pouvait rejeter 281m. cu. / jour (7 jours) et pour un maximum hebdomadaire prévu à la conception de l’usine de 1967 m.cu. /jour;

Considérant que le rendement de la station d’épuration est stable depuis plusieurs mois, et ce depuis la mise en service du prétraitement temporaire des eaux de procédé d’AGRILAIT;

Considérant qu’il n’y a pas eu l’ajout de débits et charges organiques additionnelles importantes récemment;

Considérant que le projet domiciliaire sur l’ancienne piste de course est toujours à l’étude;

Le conseiller Christian Lemay demande le vote, appuyé par Guylaine Lacharité.

POUR : Guylaine Lacharité, Dominic Doyon, Dominique Laforce

CONTRE : Christian Lemay et Mathieu Labrecque

Le Maire n’exerce pas son droit de vote.

Il est proposé par Guylaine Lacharité, appuyé par Dominic Doyon, et résolu à la majorité d’autoriser, pour une courte période, l’augmentation des rejets provenant d’Agrilait s.e.c., selon les conditions et limites établies par la Municipalité.

QUE la Municipalité semble pouvoir accepter jusqu’au 1er avril 2027 la demande d’Agrilait soit d’excéder les rejets, et de demander à Agrilait de payer à la municipalité de Saint-Guillaume le même prix unitaire qu’il paie à la Ville de Drummondville pour le traitement de ses eaux de procédé soit 10 \$ / m3;

QUE les autres clauses de l’entente demeurent applicables;

QU'Agrilait fournisse à la Municipalité les données sur les rejets mensuellement et que la Municipalité accorde mensuellement son droit ou non de recevoir les rejets additionnels;

La Municipalité se garde le droit d'annuler à tout moment cet entente.

Adopté à la majorité.

Aménagement, urbanisme et zonage

258-09-2026

24. Modification de l'entente pour le service d'inspection avec la MRC Drummond.

CONSIDÉRANT que la Municipalité souhaite modifier l'entente relative au service d'inspection avec la MRC de Drummond;

CONSIDÉRANT la résolution 024-01-2022 relativement aux fonctionnaires désignés pour l'application des règlements;

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire faire appliquer le règlement numéro 274-2025 relativement à l'occupation et l'entretien des bâtiments par le service d'inspection de la MRC Drummond;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Dominic Doyon, appuyé par Mathieu Labrecque et résolu unanimement d'autoriser d'amender la résolution 024-01-2022 afin d'inclure la MRC Drummond à appliquer le règlement 274-2025 relativement à l'occupation et l'entretien des bâtiments.

Adopté.

259-09-2026

25. Demande de nettoyage de cours d'eau – Décharge des 20.

CONSIDÉRANT la demande de nettoyage du cours d'eau nommé Décharge des 20;

CONSIDÉRANT que la demande doit être approuvée par la municipalité et ensuite transmise à la MRC Drummond, responsable de la gestion des cours d'eau;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Dominique Laforce, appuyé par Guylaine Lacharité, et résolu unanimement d'appuyer la demande de nettoyage du cours d'eau nommé Décharge des 20 et d'autoriser les démarches nécessaires auprès des instances concernées.

QUE les frais relatifs à la demande de nettoyage soient répartis au bassin versant.

QUE les immeubles de moins de 5000 m² soient retirés de la liste des propriétaires bénéficiaires des travaux.

Adopté.

260-09-2026

26. Dubord Auger Arpenteurs – Lotissement pour le lot 5 251 242.

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Guillaume est intéressée à acquérir la partie arrière du lot 5 251 242;

CONSIDÉRANT que la propriétaire est d'accord et qu'un lotissement est nécessaire pour le lot 5 251 242 et doit être réalisé par un arpenteur-géomètre;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Guylaine Lacharité, appuyé par Guylaine Lacharité et résolu unanimement d'autoriser Dubord Auger Arpenteurs à procéder au lotissement relatif au lot 5 251 242, selon les conditions présentées.

Adopté.

261-09-2026

27. Immovex – Évaluation des lots 5 251 242 et 5 251 243.

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Guillaume est intéressée à acquérir la partie arrière du lot 5 251 242 ainsi que le lot 5 251 243;

CONSIDÉRANT qu'afin d'être juste dans la valeur offerte aux propriétaires, la Municipalité souhaite obtenir l'avis d'un évaluateur pour déterminer la valeur marchande des lots 5 251 242 et 5 251 243;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Dominic Doyon, appuyé par Dominique Laforce et résolu unanimement de retenir les services d'Immovex afin de procéder à l'évaluation des lots 5 251 242 et 5 251 243, selon les conditions présentées.

Adopté.

262-09-2026

28. Services d'inspection de la MRC Drummond – autorisation de transmettre un dossier portant le lot 5 251 109 contrevenant au règlement sur l'entretien des bâtiments à la Cour supérieure.

CONSIDÉRANT que la propriété portant le numéro de lot 5 251 109 contrevient au règlement sur l'entretien des bâtiments et nécessite un suivi devant la Cour supérieure;

CONSIDÉRANT que le bâtiment est dangereux et nécessite une démarche auprès des instances supérieures;

CONSIDÉRANT que le propriétaire ne retourne aucun appel et ne répond à aucune communication transmise;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mathieu Labrecque, appuyé par Christian Lemay, et résolu unanimement d'autoriser le service d'inspection de la MRC de Drummond à transmettre à la Cour supérieure le dossier relatif au lot 5 251 109 contrevenant au règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments.

Adopté.

Culture et Loisirs

263-09-2026

29. Entente entre la Municipalité de Saint-Guillaume et le Centre Récréatif Saint-Guillaume.

CONSIDÉRANT l'entente proposée entre la Municipalité de Saint-Guillaume et le Centre récréatif Saint-Guillaume relativement à l'occupation du terrain de la Municipalité pour le service du Camp de jour;

Il est proposé par Dominic Doyon, appuyé par Guylaine Lacharité, et résolu unanimement d'autoriser la signature de l'entente entre la Municipalité de Saint-Guillaume et le Centre récréatif Saint-Guillaume, selon les modalités présentées.

Adopté.

H. VARIA.

*
*

I. PÉRIODE DES QUESTIONS.

Une période de questions est tenue conformément aux règles applicables.

17 citoyens.

264-09-2026

J. CLÔTURE DE LA SÉANCE.

Tous les points à l'ordre du jour ayant été traités, il est proposé par Dominic Doyon et unanimement de lever la séance à 20h17.

Adopté.

M. Alain Laprade
Maire

Mme Anny Boisjoli
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Alain Laprade, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

M. Alain Laprade, Maire